

Le SNUDI-FO 53 réagit aux propos tenus dans la presse ce jeudi 16 avril 2020 par Denis Waleckx, inspecteur d'Académie pour le département de la Mayenne. Les propos du DASEN sont extraits d'une interview parue dans le journal Ouest-France.

**Denis Waleckx : « Beaucoup de choses fausses ont été rapportées. Par exemple de contraindre les enseignants à restituer leurs masques. La réalité est que nos stocks de masques ont été réquisitionnés pour des personnels prioritaires... »**

Le SNUDI-FO 53 rappelle que le Recteur a lui-même dans sa [note de service n°4](#) adressée aux personnels : « Je vous demande de bien vouloir faire en sorte, dans les meilleurs délais, que l'ensemble des stocks de masques des infirmeries scolaires soient remis aux autorités sanitaires. Les stocks résiduels peuvent être remis sans tarder aux soignants en les déposant à l'établissement de santé le plus proche, à un médecin ou un infirmier libéral, ou dans une officine de pharmacie proche de l'établissement concerné, conformément aux consignes données par les autorités sanitaires et gouvernementales. » Le SNUDI-FO 53 maintient que ces demandes ont été déclinées dans les circonscriptions, puisque des IEN (inspecteurs de l'Education Nationale) ont exigé cette remise des masques aux directeurs et directrices d'école.

**Denis Waleckx : « Il faut hiérarchiser les actions et respecter la chaîne de commandement. Nous attendions d'abord que le CHSCT régional se tienne. C'est le cas depuis jeudi 9 avril. Désormais des CHSCT départementaux vont avoir lieu d'ici la reprise de l'école le 11 mai. »**

Quand on ne peut justifier sa position, on tente de semer la confusion. Il ne s'agissait pas, et M.Waleckx le sait très bien, d'une demande de CHSCT "ordinaire" mais bien d'une instance extraordinaire liée directement à la crise sanitaire, et que le directeur académique, sauf à refuser de s'intéresser à la sécurité sanitaire des fonctionnaires sous sa responsabilité, ne pouvait juridiquement refuser puisqu'elle était demandée à l'unanimité des représentants du personnels (au nombre de 7 parmi les 9 membres du CHSCT). Le SNUDI-FO 53 rappelle que dans [son courrier aux organisations syndicales du 30 mars 2020](#), Monsieur Waleckx estime que le CHSCT est une « instance bavarde et chronophage » (...) « totalement inappropriée à la situation actuelle ». Il indique également : « Dans ce contexte, je réitère mon refus de réunir un CHSCT extraordinaire... »

**Denis Waleckx: « Il n'y a qu'une personne visée, en l'occurrence Stève Gaudin\*. Cet enseignant syndicaliste ne semble pas avoir bien compris les règles de sécurité que nous appliquons dans les écoles. Et comme il y a pléthore de candidatures, je préfère m'abstenir. Ce n'est pas de la discrimination. »**

Au-delà du mépris et de l'inélégance qui semblent devenir une marque de fabrique des propos du directeur académique, M.Waleckx oublie de dire, d'une part, qu'un deuxième représentant FO a été informé (\*\*) par son IEN par écrit du même refus, pour les mêmes raisons, et que, d'autre part, son autoritarisme a perturbé directement l'organisation interne trouvée par l'ensemble des collègues de l'école pour cet accueil volontaire. Il s'agit donc bien d'un **DÉLIT D'OPINION** reproché à 2 fonctionnaires et d'un empêchement avéré d'accomplir leurs tâches professionnelles pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur fonction.

Lorsqu'il évoque les règles de sécurité dans les écoles, M.Waleckx fait référence aux gestes barrières, à savoir : tousser dans son coude, se laver les mains et respecter la distanciation de 1 mètre. Ces gestes barrières ne sont pas réalisables dans les écoles sans le matériel de protection adapté, et qui plus est avec des enfants en bas âge ; cela a été le sens de toutes les interventions du syndicat depuis le début de la crise et son exigence d'un protocole strict incluant tout le matériel adéquat (masques, gel, gants...) Les nombreux enseignants qui ont sollicité l'aide et l'appui du syndicat peuvent tous en témoigner.

Si notre camarade Stève Gaudin s'est trompé, a mal compris, ou pire, a menti, qu'il soit fait un état détaillé de ses manquements afin qu'il puisse y répondre point par point, preuves à l'appui. Le reste n'est que gesticulations verbales cherchant à salir un militant et à remettre en cause l'indéfectible liberté d'expression des syndicats, même, et peut-être surtout, en temps de crise.

**Le SNUDI-FO 53 s'interroge véritablement sur la volonté de M. Waleckx de protéger ses agents. Le syndicat prend acte de ce qu'il considère comme une discrimination, conséquence d'une dérive autoritaire induisant un comportement anti syndical. Si ces agissements inacceptables nous confortent dans notre rôle de défenseurs inconditionnels des droits des salariés et de lanceur d'alerte en toute liberté et en toute indépendance, ils n'en sont pas moins condamnables et inacceptables. Il est clair, plus encore après la tenue des instances sur la carte scolaire qui ont vu un DASEN soliloquer en attaquant les organisations syndicales toutes confondues et leur refusant toute intervention tant sur le fond que sur la forme - ce qui amené 3 d'entre elles à boycotter la prochaine réunion du 17 avril - que **M. Waleckx n'est plus en situation de garantir le dialogue institutionnel auquel sa fonction l'oblige.****

\*Stève Gaudin est secrétaire départemental du SNUDI-FO 53 et également membre du CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) des personnels de l'Education Nationale

\*\* A la suite d'une intervention appuyée, l'administration est revenue sur sa décision concernant cette responsable